

# Commune de COLOMIEU

## Compte Rendu de la séance du conseil municipal du Lundi 26/09/2022 à 18H30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle d'activités, sous la présidence de M. Régis IMBERT, Maire.

Etaient présents : Gilles Borgey, Alix Goulevant, Régis Imbert, Gérard Julliard, Alice Julliard Labbé, Marie Claire Letuffe, Isabelle Mercier, Michel Tellier, Laura Tétaz Perrier, Colette Vallin

Absente excusée : Dominique Chavagnon

Pouvoir : Dominique Chavagnon à Régis Imbert

Secrétaire de séance : Laura Tétaz Perrier

Les précédents comptes-rendus des séances du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 et du 16 Septembre 2022 sont validés, sans remarque, hors questionnement sur l'avancée du projet de jardin partagé. Régis Imbert informe que le sujet en est au stade d'idée et qu'il devra être approfondi en commission.

### • Indemnités du Maire et des Adjoint

M. le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées au taux maximal selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT soit pour une commune de moins de 500 habitants un taux de 25,5% et une indemnité brute mensuelle de 1 026,51€. Toutefois le conseil municipal peut à la demande du maire et par délibération fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. M. le maire formule cette demande et propose de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction selon un taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les communes de moins de 500 habitants de 14,5% soit une indemnité de 583.70€, dans la continuité des mandatures précédentes, dont celles de 2008-2014 et celle de 2014-2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, répond favorablement à la demande du maire de limiter son indemnité au taux de 14,5% et à un montant de 583.70€.

M. le Maire propose de fixer pour les adjoints des indemnités de fonction selon un taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les communes de moins de 500 habitants qui est de 6.9% soit une indemnité de 276.76 € (le taux maximal est de 9,9). Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le taux de 6,9%.

L'objectif étant de ne pas grever le budget de la commune et d'aider à la mise en place du troisième adjoint, l'augmentation de la dotation de l'Etat qui est passée en 2020 à l'ouverture de la mandature de 3 000€ à 6 000€ permet de couvrir presque intégralement l'augmentation de la masse indemnitaire des élus, comme le montre le tableau ci-après présenté en séance :

COMMUNE DE COLOMIEU 01300  
INDEMNITES des ELUS en valeur brute  
Tableau comparatif en valeur 1er juillet 2022

	réalisé			réalisé jusqu'à fin mai 2022			projet à débattre			AUGMENTATION 2014 - 2022
	MANDATURE 2014-2020			MANDATURE 2020-2026 début			MANDATURE 2022-2026 fin			
	TAUX	mois	année	TAUX	mois	année	TAUX	mois	année	
maire	14,5	583,70 €	7 004,42 €	25,5	1 026,51 €	12 318,12 €	14,5	583,70 €	7 004,42 €	
adjoint	6,6	265,68 €	3 188,22 €	9,9	398,53 €	4 782,33 €	6,9	277,76 €	3 333,14 €	
adjoint	6,6	265,68 €	3 188,22 €	9,9	398,53 €	4 782,33 €	6,9	277,76 €	3 333,14 €	
adjoint							6,9	277,76 €	3 333,14 €	
TOTAL par année			13 380,86 €			21 882,78 €			17 003,84 €	3 622,98 €

Nombre de base 4 025,53 € indice majoré de la fonction publique au 1er juillet 2022

à diviser par 100 40,2553 €

AUGMENTATION de 3,5% au 1er JUILLET 2022 (ancienne valeur depuis le 1er février 2017: 38,8940€)

L'augmentation constatée entre 2014 et 2022 de 3622,98€ est très légèrement supérieure

à l'augmentation de la dotation de l'Etat de 3000€

alors qu'un 4ème élu est indemnisé et donc effectue un travail conséquent pour la collectivité.

Laura Tétaz Perrier pose la question de la possibilité de hiérarchiser les indemnités des adjoints : cela n'est pas possible légalement.

- **Commissions Communales**

M. le Maire sollicite l'accord du conseil pour les ouvrir au public. La résolution est adoptée à l'unanimité. Nous sollicitons les citoyens (personnes non élues) de venir participer aux différentes commissions et d'apporter leurs savoirs et connaissances afin d'enrichir les travaux de réflexions de ces commissions. Dès réception de ce compte rendu chaque citoyen pourra s'inscrire par mail ou venir en mairie.

Travaux et patrimoine		Régis Imbert, Alix Goulevant, Laura Tétaz Perrier, Gilles Borgey, Gérard Julliard, Alice Labbé
Administrative et financière		Régis Imbert, Gilles Borgey
Communication (site internet, facebook, affichage, communication interne)		Régis Imbert, Laura Tétaz Perrier
Sociale (aides aux habitants, paniers des anciens, handicap, livres pour les naissances...)		Dominique Chavagnon, Marie Claire Letuffe, Alix Goulevant, Colette Valin
Vie du village (bibliothèque, fêtes comme halloween, pâques, fêtes du four... lien avec les associations)		Michel Tellier, Isabelle Mercier, Laura Tétaz Perrier, Gérard Julliard, Colette Valin, Alice Labbé
Salles communales (gîte et salle d'activités)		Michel Tellier, Isabelle Mercier, Alice Labbé
Fleurissement		Laura Tétaz Perrier, Colette Valin, Alice Labbé
Climat, eau potable, assainissement, eau pluviale		Régis Imbert, Gilles Borgey, Gérard Julliard

Les mardis après-midi, une permanence réunissant le maire et les adjoints se tient en mairie de 14h à 15h30, elle est ouverte à tous les conseillers.

- **Délégués à la CCBS / Participation des conseillers aux commissions de la CCBS**

M. le Maire rappelle que pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau. Régis Imbert exprime sa volonté d'être délégué titulaire, Gilles Borgey 1er adjoint est délégué suppléant.

M. le Maire indique également que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire pour participer aux commissions de la CCBS. Les commissions sont les suivantes :

- urbanisme / planification
- projet de territoire
- économie
- tourisme / patrimoine / culture / sport
- cycles de l'eau : Gilles Borgey
- bâtiments
- voirie
- finances / ressources humaines
- Plan climat air énergie territorial (PCAET) : Gilles Borgey
- déchets
- mobilité, politiques de la ville et de l'habitat, gens du voyage
- projet de santé territorial et solidarités ; Laura Tétaz Perrier

- **Délégués au SIEA**

M. le Maire rappelle que la Commune fait partie du SIEA (syndicat intercommunal d'énergie des communications du département de l'Ain), dont l'une des actions majeures est la mise en place de la fibre optique sur le département de l'Ain et qu'il convient d'élire un délégué titulaire et deux délégués suppléants. Après avoir procédé au vote, sont élus :

Titulaire : Gérard Julliard

Suppléant : Michel Tellier

Suppléant : Régis Imbert

Les frais kilométriques pourront être pris en charge pour les élus non indemnisés dans le cadre de déplacements qu'ils devraient assumer (principalement pour les réunions de la CCBS et du SIEA qui peuvent ne pas se situer en proximité immédiate)

- **Délégués au SIVOS**

M. le Maire rappelle que la Commune fait partie du SIVOS, gestionnaire de l'école située à Saint Germain-les-Paroisses desservant les communes d'Ambleon / Colomieu / Conzieu / Saint Germain et qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Après avoir procédé au vote, sont élus :

Titulaire : Laura Tétaz Perrier

Titulaire : Michel Tellier

Suppléant : Régis Imbert

Suppléant : Gilles Borgey

Environ 3 réunions par an, à Saint-Germain-Les paroisses.

- **Délégués au Conseil d'école**

Il sert à l'accompagnement pédagogique, trois réunions par an, à Saint-Germain-les Paroisses.

M. le Maire indique qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Conseil d'Ecole. Après avoir procédé au vote, sont élus :

Titulaire : Laura Tétaz Perrier

Titulaire : Alix Goulevant

Suppléant : Michel Tellier

Suppléant : Alice Labbé

- **Conseiller municipal correspondant incendie et secours**

M. le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme la Préfète de l'Ain en date du 7 septembre 2022 qui demande à ce qu'un conseiller municipal soit désigné correspondant incendie et secours. Ce dernier, sous l'autorité du Maire peut :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- être l'interlocuteur des services de l'État et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des ERP.

Il informe périodiquement le conseil municipal.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Gilles Borgey (bien qualifié puisqu'ancien pompier du Corps des sapeurs-pompiers de Colomieu)

- **Remboursement de frais à Gérard Julliard**

M. le Maire indique que M. Julliard a acheté 2 cartes cadeaux Gamm vert pour un montant total de 200 € pour remercier MM. Roger Tetaz et Perrier Bernard du travail réalisé pour la commune. Il propose au conseil municipal de rembourser cette somme à M. Julliard.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

-

- **Sondage des Colomiards**

- éclairage public: un sondage est envisagé afin de statuer sur la question d'une extinction à 22h ou à 23h, au lieu de minuit actuellement.

**Avantages :** allègement des factures communales d'électricité, amélioration de la vie de la faune, également visibilité des étoiles pour d'éventuels noctambules (label village étoilé obtenu en 2014) :

**Eventuels désavantages :** sécurité (mais des études indiquent que l'extinction n'entraînerait pas d'insécurité supplémentaire), confort (mais beaucoup ont le téléphone dans la main avec sa lampe-torche).

*Pour les grandes fêtes, l'usage est que l'éclairage nocturne est maintenu, cette disposition sera poursuivie.* Accord du Conseil à l'unanimité pour le lancement de cette consultation. Un travail sera conduit pour des recherches d'amélioration des performances de l'éclairage actuel, notamment avec l'installation de luminaires LED-basse consommation.

Distribution du sondage par papier, en plus du compte-rendu de la présente séance.

Retour par mail, à la mairie, ou aux conseillers, ou par papier à la mairie ou aux conseillers, un vote par personne

Gérard Julliard et Régis IMBERT rappellent que Colomieu est l'une des rares communes du département de l'Ain à ne pas avoir délégué la compétence éclairage public au SIEA, lui permettant ainsi de garder la maîtrise de cet équipement tant en gestion qu'en investissement.

- **Compostage collectif :**

M. le maire rappelle que des composteurs collectifs ont été installés au fond de la place du village en 2017, fournis par la CC BUGEY SUD et avec le concours de l'association " j'art d'ain partagés".

Les composteurs avaient vocation à être utilisés prioritairement par des Colomiards en habitat individuel mais ne disposant pas d'un jardin de surface suffisante ou résidant en habitat collectif ou ne souhaitant pas avoir à gérer un composteur individuel.

Depuis plusieurs années les composteurs sont restés quelque peu à l'abandon un peu par manque d'utilisateurs, ou par utilisation inappropriée avec des déchets verts malvenus (tailles de haies persistantes par exemple) et un peu aussi par manque de communication communale. S'est donc posée la question de leur maintien.

Mais il existe maintenant l'obligation prochaine par la collectivité en charge de la collecte des ordures ménagères ( la CCBS) de gérer la problématique des biodéchets à une échéance 2023 :

*A partir du 31 décembre 2023, les collectivités devront s'assurer de la généralisation du tri à la source des biodéchets sur leur territoire. Le tri à la source généralisé pourra s'articuler autour de plusieurs solutions (de gestion de proximité et /ou collecte séparée) avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen Français d'ici le 31 décembre 2023.*

M. le maire a donc écrit au responsable de la CCBS afin de pouvoir intégrer la problématique « compostage collectif » dans la perspective de cette nouvelle réglementation.

Dès que les orientations de la CCBS seront connues, un sondage sera lancé auprès des Colomiards afin de connaître leurs attentes en termes de service rendu et de choix de localisation.

- **Consultation pour les travaux en cours**

Toitures des locaux d'entretien ; 3 entreprises ont été sollicitées, 2 ont répondu, l'analyse des offres sera faite dès réception de la 3<sup>ème</sup> offre. De même, en attente de devis des entreprises consultées pour l'éclairage du stade, comme pour le curage de la Station d'épuration.

- **Remise en location du logement Cure ouest**

L'ancien locataire qui a donné son congé. Deux candidatures sont formalisées.

Il existe un débat important sur les critères de sélection des candidatures. La commune n'est pas un bailleur habituel : les logements qu'elle a pu aménager au fil du temps avaient pour une des vocations principales d'accueillir des jeunes quittant le domicile familial et souhaitant rester à Colomieu.

Le critère de solvabilité pourra être assuré par un garant se portant caution.

Pourront être pris comme critères : la date de la demande et l'énoncé de la date de prise du logement.

Abstention de Gilles BORGÉY.

- **Gestion des chemins communaux**

Demande avait été faite et réitérée par le maire en 2021 de classer le chemin du lac d'Arboreaz en voirie d'intérêt communautaire, ce qui a toujours été refusé. De ce fait, la commune a conscience d'avoir à continuer à gérer seule ce chemin avec l'avantage pour elle d'en garder la maîtrise en termes d'utilisation.

La toute récente corvée a permis de remettre en état les principaux chemins ruraux de la commune, et cela à peu de frais et grâce au bénévolat des Colomiards et de leurs très précieux tracteurs.

Le sujet de l'élagage en bordure des chemins communaux est abordé : il se fait actuellement par un prestataire avec une élagueuse classique sur tracteur, qui broie le bois.

Le conseil visionne quelques vues prises par Gilles Borgey des récents travaux effectués, où l'on constate que l'élagage se fait sur une partie privée, et/ou avec un broyage très important des haies.

Gilles Borgey fait remarquer que la commune a imposé à un exploitant agricole de ne pas empiéter les chemins communaux, en les labourant, et donc qu'il était logique que la commune respecte elle-même les propriétés privées lors des travaux d'élagage et par ailleurs la collectivité n'a pas à financer la taille de ces haies privées. Le prestataire sera rencontré dans une perspective de clarification et d'amélioration de la prestation (utilisation d'une scie d'élagage permettant un travail plus fin par exemple).

L'ensemble du conseil est d'accord pour que soit mieux assuré le respect des limites de prestations et que soit améliorée la gestion à long terme des haies, qui participent très favorablement à la biodiversité.

- **Questions diverses**

- Remplacement de la motorisation de l'horloge le 22 septembre, le conseil peut visionner les photos de l'intervention.
- Alix Goulevant responsable de la bibliothèque (et secondée par Laura Tétaz) présente la réalisation prochaine d'une animation à la bibliothèque pour les enfants, de 17h à 18h, mercredi 19 octobre, avec matériel de la bibliothèque départementale de prêt. (thème de la forêt).
- Bons retours sur les ateliers de la conseillère du numérique le vendredi après-midi.

Fin du conseil à 21h25

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Régis IMBERT

